BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 2846

## 19 – CORRÈZE

## TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BRIVE-LA-GAILLARDE

## Extrait de jugement

*Date :* 22 mai 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
**SDC DE L'IMMEUBLE SIS 89 AVENUE GEORGES POMPIDOU.**
*Forme :* syndicat de copropriété.
*Activité :* non précisée.
*Adresse :* 89, avenue Georges-Pompidou, 19100 Brive-la-Gaillarde.
*Complément de jugement :* SDC 89 AVENUE GEORGES POMPIDOU – Ordonnance de nomination d'un administrateur provisoire rendue par Madame Caroline CHABANON, présidente du tribunal judiciaire de Brive-la-Gaillarde, en date du 22 mai 2026, désignant pour une durée de 12 mois la SELARL FHBX, prise en la personne de Maître Hélène BOURBOULOUX demeurant 26, boulevard Jules-Ferry à Brive-la-Gaillarde (19100), en qualité d'administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sise 89, avenue Georges-Pompidou à Brive-la-Gaillarde (19100) immatriculée : AB6025654, au visa des articles 29-1 et suivants de la loi du 10 juillet 1965. Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL FHBX dans un délai de trois mois à compter de la présente publication au BODACC. L'ordonnance de désignation de l'administrateur provisoire emporte suspension de l'exigibilité des créances autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, pour une période de douze mois conformément à l'article 29-3-I de la loi du 10 juillet 1965. N° RG : 24/00141